Le Cahier d'IKAS-Bi N° 33
issn 1261-0011

Enseignement bilingue : en Pays Basque, c'est l'Éducation Nationale qui freine !

Retour en arrière

La rentrée 2011 avait marqué un coup d'arrêt à la progression jusqu'alors constante des effectifs et des ouvertures de nouveaux sites bilingues qui répondait à la demande des parents. Alors que 5 nouvelles écoles* après enquête menée par l'OPLB (Office Public de la Langue Basque) s'apprêtaient à accueillir une centaine de nouveaux élèves, l'Inspecteur d'académie de l'époque dicta une nouvelle et dévastatrice règle pour créer un nouveau site bilingue.

Il ouvrirait un demi-poste de basque à condition de fermer un demi-poste de français. Cette mise en concurrence directe allait à l'encontre de l'esprit même et des fondements de l'enseignement bilingue, celui de mettre à parité d'estime les deux langues, français et basque.
Il en résultera une véritable opposition ouverte au sein de ces écoles entre enseignants de basque et de français, entre parents d'élèves bilingues et unilingues.
On connaît la suite, cet inspecteur a quitté son poste en 2013 mais a laissé derrière lui un enseignement bilingue et des acteurs (enseignants, parents) traumatisés de s'être senti stigmatisés au seul fait de vouloir faire apprendre le/en basque à leur(s) enfant(s)/élève(s) dans l'École de la République.
Il faut dire que, sous le quinquennat précédent, ce ne sont pas moins de 80 000 postes qui ont été supprimés dans l'EN, dont 50 000 postes d'enseignants. En Pays Basque comme ailleurs, l'enseignement bilingue a servi de variable d'ajustement.Depuis, les rentrées se sont suivies et n'ont fait que souligner le paradoxe d'un enseignement qui continue de rencontrer l'adhésion des parents et une Inspection académique qui, elle, le gère à moyens constants.
Selon le dernier rapport de l'OPLB (septembre 2014), non seulement les effectifs stagnent depuis 4 ans mais on constate que les situations de classes ou sections bilingues en sur-effectifs se multiplient : 41 % des écoles publiques bilingues ont dépassé en 2013/2014 les seuils d'encadrement. Et toujours pas de nouveaux sites bilingues dans un rayon de 30 km autour du BAB.
Difficile cependant pour l'OPLB de critiquer frontalement le partenaire Éducation Nationale…
Le vote par les députés au mois de juillet 2013 de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui reconnaissait dans son Article 40, l'enseignement bilingue français/langues régionales a fait naître de nouveaux espoirs.
Un an et demi après, force est de constater que, sur le terrain, rien n'a changé.

L'EN ne dégage plus les moyens nécessaires pour assurer le développement de cet enseignement.

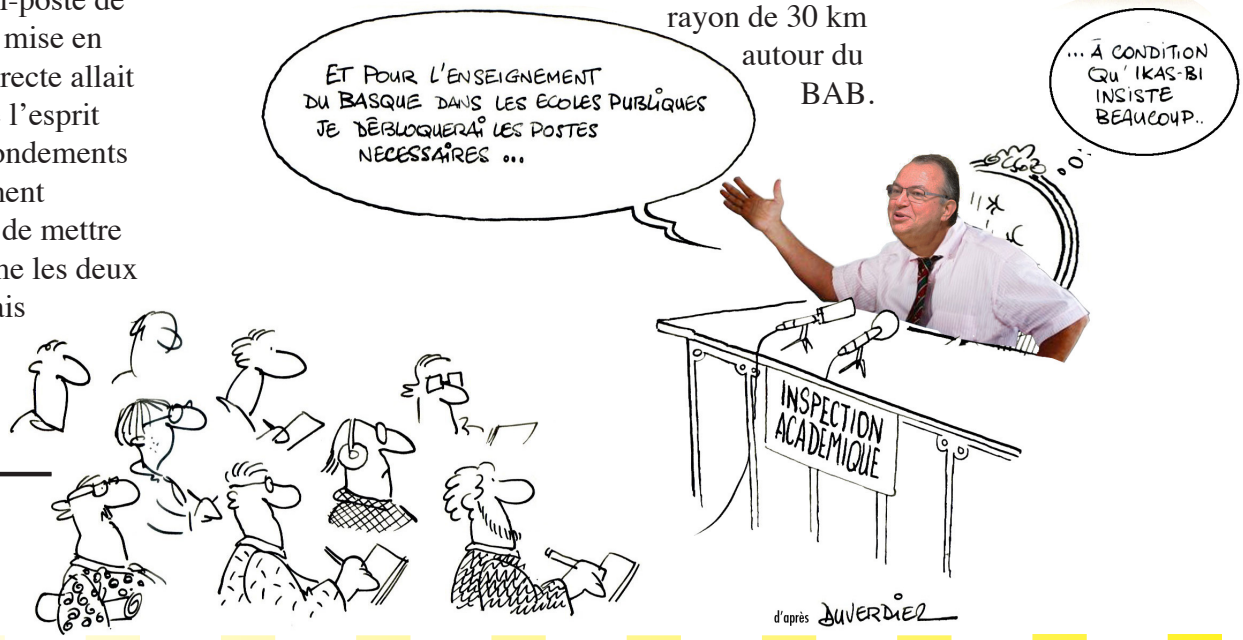

* 5 écoles : Larochefoucauld à Biarritz, Jules Ferry et Justin Larrebat à Anglet, Aristide Briand à Baynne, Irène-Joliot-Curie à Boucau.

La dotation spécifique dont bénéficiait l'enseignement en basque dans le Service public n'évolue pas, la brigade d'enseignants titulaires remplaçants en langue basque (BTR) a pratiquement disparu.
La gestion des postes dédiés à l'enseignement bilingue se fait à flux tendu. Le DASEN en est réduit à un rôle de bouche-trou. Des enseignants de basque sont souvent remplacés par des enseignants n'ayant pas la même compétence (cf. «tout et son contraire» p. 6).
Comme par le passé, c'est au niveau des rectorats, des inspections académiques que chacun fait sa loi.
Soit par idéologie, soit par manque de moyens, l'enseignement bilingue continue d'être traité «à la marge».
L'EN, depuis plus de 30 ans, se montre incapable d'organiser une véritable filière de formation et de recrutement des enseignants du 1er comme du 2nd degré. Elle est dans l'improvisation constante et non dans la construction. Au problème de la formation initiale et continue qui engendre un manque cruel de ressources humaines, s'ajoute celui de la motivation des enseignants auxquels on confie de nouvelles missions pédagogiques sans leur donner les moyens de les assurer pleinement.

A nos yeux, l'EN est donc coupable de négligence envers le basque et l'enseignement bilingue.

Apporter ensemble des solutions

Face à ces constats, chacun doit assumer ses responsabilités pour apporter des solutions et pour contraindre l'EN à organiser enfin une véritable offre d'enseignement pour les familles qui choisissent l'enseignement public bilingue.

IKAS-BI...

L'objectif pédagogique de l'enseignement public bilingue est un apprentissage dans les deux langues, en français et en basque, ouvert à tous. IKAS-BI est attaché aux valeurs de cet enseignement permettant à des enfants d'horizons différents de se côtoyer et de bénéficier d'une même chance, au nom du principe de la scolarisation pour tous.
IKAS-BI reste très attaché à la non-hiérarchisation entre les langues au sein de l'école : les deux langues de scolarisation, français et basque, se construisent l'une avec l'autre. Le risque majeur, l'écueil à éviter, étant de donner un statut différent à l'une ou à l'autre et de créer une diglossie entre les langues au sein de l'école.
Groupement historique de parents, d'anciens parents, d'enseignants depuis près de 30 ans, IKAS-BI développe toujours les deux axes de son objet et projet associatif, permettant de développer l'enseignement bilingue public.
IKAS-BI intervient auprès des parents et des acteurs de l'enseignement : Éducation Nationale, fédération de parents, enseignants, syndicats, collectivités locales.
1. Promotion permanente du bilinguisme français-basque et de la langue et culture basques dans l'enseignement public par l'information des familles, par l'ouverture des sections bilingues, le développement des sections existantes, la sensibilisation des familles.
2. Relais des parents d'élèves et écoles, afin de favoriser l'usage de l'euskara et la continuité de cet enseignement, notamment par la défense de l'enseignement bilingue, de son cadre légal, des écoles et des postes d'enseignants.

... avec l'OPLB : des actions conjointes dans un partenariat renforcé

Partageant le diagnostic de l'OPLB sur la situation actuelle de l'enseignement bilingue public, les parents d'élèves d'IKAS-BI souhaitent renforcer le partenariat entre les deux organismes afin de mettre en place de nouvelles actions de sensibilisation et d'information pour défendre et promouvoir l'enseignement bilingue public.

Paroles d'enseignants

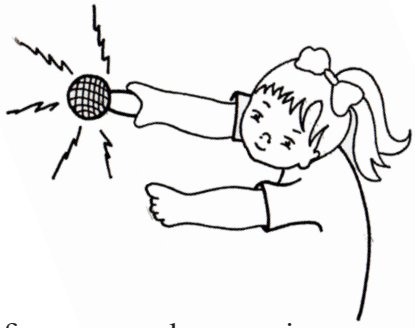

Depuis la création de la 1re section bilingue de l'histoire de l'Éducation Nationale à l'école publique de Sare (avril 1983), c'est le militantisme de certains enseignants qui a permis l'évolution actuelle. Ces pédagogues, militants de la langue et de l'enseignement public, ont souvent rencontré du scepticisme, voire de l'hostilité mais ils ont fait face, avec conviction, compétence et générosité. Leur ténacité a payé : l'enseignement bilingue expérimenté par quelques-uns fait maintenant partie du paysage de l'école en Pays Basque car il a convaincu largement au-delà des seuls militants.

Aujourd'hui, ce changement d'échelle de l'enseignement bilingue oblige l'institution (l'EN), dans la volonté qu'elle exprime de le voir réussir, à assumer ce qu'elle a trop longtemps laissé dans le champ de l'adhésion individuelle. L'innovation permanente a ses limites, souvent fixées par la nature même de notre pratique quotidienne et le manque de temps.

Levons la fausse ambiguïté : la pédagogie s'étudie, s'enseigne. À fortiori celle, spécifique, du bilinguisme. Elle s'apprend dans un aller-retour régulier entre la pratique et la théorie, en classe et, c'est indispensable, hors de classe.

Nous sommes des professionnels et voulons être reconnus comme tels : la pédagogie est notre métier. C'est un métier qui évolue sans cesse et nous voulons une formation de qualité en phase avec nos besoins, des outils adaptés à la réalité du contexte linguistique.

Composante de la société basque, le corps enseignant est lui aussi touché par une déperdition de la langue. Il est urgent de le soutenir dans la maîtrise de compétences linguistiques qu'il se doit d'avoir pour en assurer correctement la transmission.

Enfin, nous voulons aussi participer à la définition de notre mission dans la perspective de la sauvegarde de la langue basque.

Offrir aux nouvelles générations une éducation bi/ plurilingue tout en les ouvrant sur le monde, est un projet de société magnifique, ambitieux. Nous pouvons en être les acteurs enthousiastes et performants, si les conditions sont réunies.

L'École Publique doit être la garantie d'une offre de qualité pour tous les élèves du Pays Basque, quelles que soient leurs origines et quelles que soient leurs difficultés. Elle doit jouer pleinement son rôle dans la transmission de la langue et, pour cela, s'en donner réellement les moyens.

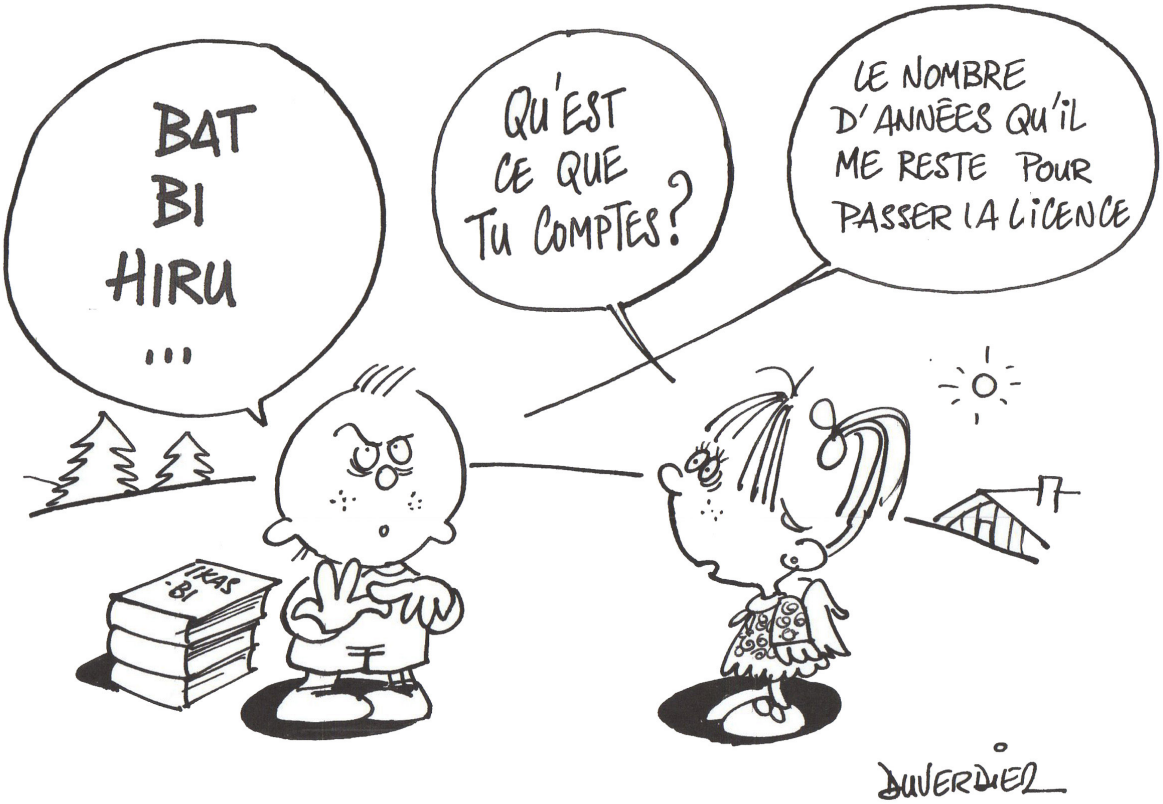

Emazu eskua
Donne-moi la main

Projet Les fédérations de parents d'élèves d'écoles publiques IKAS-BI pour l'enseignement bilingue (Pays Basque-Aquitaine) et EHIGE, Euskal Herriko Ikasleen Gurasoen Elkartea, (Communauté autonome d'Euskadi) développent un programme transfrontalier pour l'impulsion et l'accompagnement d'échanges pédagogiques scolaires :
« EMAZU ESKUA » (Donne-moi la main)

Ce projet mené en collaboration avec les équipes d'enseignants et les parents concerne les établissements du primaire et du secondaire.

EMAZU ESKUA s'appuie sur la mise en connexion d'un réseau existant de fédérations de parents d'élèves en Euskadi, EHIGE confédérant les fédérations Baikara et Eskola Txikiak en Gipuzkoa, BIGE en Biscaye, Denon Eskola en Araba, IKAS-BI animant un important réseau de parents et d'enseignants dans les établissements scolaires à sections bilingues.

Avec **EMAZU ESKUA**, il s'agit de faire se rencontrer les élèves des écoles, des collèges, des lycées, autour d'un outil partagé et donc facilitateur de communication, la langue basque, pour des activités pédagogiques relevant d'approches inter-disciplinaires. Une expérience a été menée dans ce sens durant l'année scolaire 2013-2014, entre les écoles de Guéthary, Hasparren, Zarautz, Ondarrua, Donostia.

EMAZU ESKUA s'appuie sur la réalisation de projets pédagogiques spécifiques élaborés par les enseignants eux-mêmes durant pour l'année scolaire 2014-2015. Ces projets regrouperont plusieurs établissements scolaires. Ils reposeront sur une communication numérique utilisant la plateforme Internet européenne de coopération inter-écoles etwinning [http://www.etwinning.net] ; sur une mobilité des équipes d'enseignants par des rencontres pédagogiques ; sur des échanges inter-établissements et donc entre élèves.

Inscription simplifiée, sans dossier lourd, en prenant contact auprès d'Ikas-Bi.
Si besoin, participation financière pour le transport de la part d'Ikas-Bi. Ikas-Bi et EHIGE se chargent de la mise en relation.
Le projet pédagogique est élaboré par les enseignants.
Projet soutenu par l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi. Possibilité d'inclure une demande de prise en charge complémentaire dans le cadre de l'appel à projet OPLB.

Proiektua
Erakaskuntza publikoaren ikasle elebidunen burasoen elkarteak eta euskarazko erakaskuntzaren alde diren IKAS-BI-k (Iparraldea) eta EHIGE-k, Euskal Herriko Ikasleen Gurasoen Elkarteak (Euskal Autonomi Erkidegoa), mugaz-gaindiko eskolen arteko trukaketa pedagogikoak babesteko eta bultzatzeko **« EMAZU ESKUA »** programa garatzen dute. Programa hau, oinarrizko eta bigarren hezkuntzako irakasle-talde eta burasoen eskutik aurrera eraman da.

EMAZU ESKUA, existitzen diren buraso elkarteen sareen arteko konexioan oinarritzen da : EHIGE-k Baikara eta eskola Txikiak Gipuzkoan, BIGE Bizkaian eta Denon Eskola Araban batzen ditu ; IKAS-BI-k bestetik sekzio elebidunetako eskolen burasoen sare garrantzitsua sustatzen du.

Eskoletako, lizeoetako eta kolegioetako ikasleen arteko topaketa bat egitean oinarritzen da, komunikaziorako lana tresna amankomun baten bidez : euskara. Hau guztia komunikazio jarduerak eta ikuspuntu inter-disziplinarra dituzten jarduera pedagogikoak garatuz. 2013-2014 ikasturtean zehar experientziak eraman ziren zentzu honetan, Lapurdiko Getariako, Hasparneko, Zarautzeko, Ondarruako eta Donostiako eskolen artean.

EMAZU ESKUA, 2014-2015 ikasturterako, irakasleagoak egingo dituzten hezkuntza proiektu propioetan, oinarritzen da. Proiektu honek hainbat eskola bilduko ditu komunikazio digitalaren bidez. eTwinning [http://www.etwinning.net] eskolen arteko harremanak eratzeko Interneteko Europar plataformaren bitartez, baita irakasleen arteko harremanei esker eta eskolen arteko elkar-trukaketekin ikasleen desplazamenduekin batera.

Izenak emateko sinpleki, dosiera muntatu gabe, Ikas-Birekin harremanetan izaitez. Beharezkoa bada, garaio finantziamendu parte bat onartua, Ikas-Biren bidez. Ikas-Bik eta EHIGE-k eskolen arteko lehen kontaktuetaz arduratzen da. Irakasleek proiektu pedagogikoa haren gain hartzen dute. Akitania-Euskadi Euroregion sustengaturik. EEP-ri diru laguntza galdetzeko ahaltasunak, bere deialdiaren barne (heldu den urterako kasu honetan).

L'exemple Corse :
pourquoi le Pays Basque est à la traîne !

La Corse a une population scolaire comparable à celle du Pays Basque en terme d'effectifs, mais la comparaison s'arrête là ! En effet, la Corse a misé sur l'enseignement public bilingue pour assurer la transmission et la vitalité de la langue corse. Un enseignement du corse dit «extensif» (sensibilisation à la langue à tous les niveaux dans le 1er degré à raison de 2 h ou 3 h / semaine) est généralisé à l'ensemble des établissements scolaires.

Mais ce qui les différencie fondamentalement vient du fait que, depuis la loi territoriale de 2002 qui donne un statut particulier à la Corse, ce sont les élus de la CTC (Collectivité Territoriale de Corse) qui fixent les priorités et les objectifs en matière de politique linguistique que le rectorat est chargé ensuite de mettre en œuvre.

Il s'agit donc là de véritables compétences partagées entre les élus et l'EN à la différence de ce qui se passe en Pays Basque où seule l'EN décide !

Le 17 mai 2013, un projet pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse a éé adoptée par l'Assemblée Territoriale à une large majorité d'élus de tous bords politiques. Si la question de la coofficialité se heurte à l'obstacle constitutionnel, il n'en demeure pas moins que la mobilisation des élus a eu pour conséquence de modifier le rapport de force entre la CTC et l'État qui depuis des années mobilise les moyens nécessaires pour généraliser l'enseignement bilingue à l'horizon 2020.

En attendant, pour l'année 2015, le Rectorat de Corse va bénéficier de 30 postes budgétaires supplémentaires pour permettre d'assurer la formation continue des enseignant(e)s corsophones en poste dans les écoles.

Alors, une question se pose : pourquoi de telles différences entre deux territoires profondément attachés l'un et l'autre à leur identité régionale ?

La mobilisation des élus corses porte aujourd'hui ses fruits et fait l'objet d'un large consensus au-delà des courants politiques. Ce qui n'est pas le cas en Pays Basque où les élus ont leur part de responsabilité dans le déclin programmé de la transmission de l'euskara par l'école publique et sont inaudibles quant il s'agit du service public d'éducation.

Nous devons les interpeller individuellement et collectivement en mettant l'accent sur notre démarche responsable et citoyenne pour les inciter à se positionner publiquement sur ce sujet qui concerne à la fois l'enseignement public, la langue et la culture basques mais aussi notre société sur ce territoire.

La preuve en 2 tableaux

(Source Rectorats de Bordeaux et d'Ajaccio)

Comparatif Effectifs Bilingues dans le 1er degré

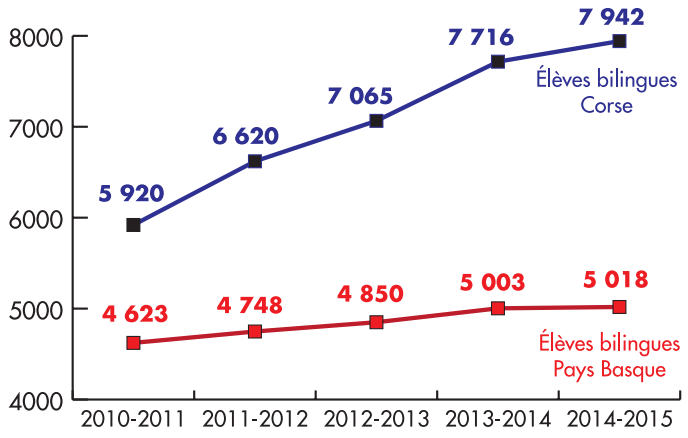

Comparatif Établissements Scolaires Bilingues dans le 1er degré

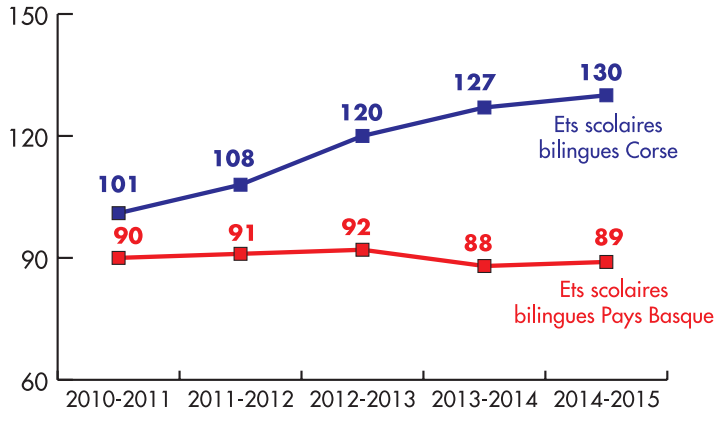

TOUT et son CONTRAIRE

Depuis juillet 2013, l'enseignement bilingue bénéficie 30 ans après la création de la 1re section bilingue à l'école de Sare, d'une reconnaissance officielle (Art. 40 de la Loi pour la refondation de l'École de la République), mais est-ce bien vrai ?

«Cette loi offre désormais une assise juridique solide à l'enseignement des langues régionales»
Vincent Peillon (extrait de la brochure «Apprendre et enseigner les langues et les cultures dans l'École de la République» - à retrouver sur le site ikasbi.com)

«Les dispositions de la Loi du 8 juillet 2013 ne créent pas au bénéfice des élèves le droit à l'organisation d'un enseignement bilingue»
M. le Recteur d'Académie de Bordeaux le 19 mai 2014

Une situation incroyable !

Un ministre de l'EN contredit par un fonctionnaire de son propre ministère ! Un couac de plus dont la vie publique française détient le record ?

Une affaire en tout cas qui est loin d'être terminée. Tout a commencé parce qu'IKAS-BI a pris au mot l'ancien Ministre de l'EN à propos d'un problème de remplacements, ou plus exactement de non remplacements à l'école des Thermes Salins de Biarritz, d'une enseignante de basque par un(e) enseignant(e) ayant la même compétence pendant 21 demi-journées, entre décembre 2013 et mars 2014.

L'association avait donc saisi avec un groupe de parents le Recteur d'académie à propos de ces dysfonctionnements à répétition avec la réponse que l'on sait !

IKAS-BI a donc engagé une action responsable en saisissant le 16 juillet 2014 le Tribunal Administratif de Pau afin de porter devant les juges cette situation que l'on retrouve malheureusement dans d'autres écoles, situation préjudiciable pour les élèves. Et lui demander de répondre à cette question : si l'administration dispose d'un pouvoir d'appréciation pour créer ou non une classe bilingue, ne doit-elle pas, une fois cette classe créée, assurer «la continuité du service public» comme pour d'autres enseignements ? Ce n'est pas parce qu'un enseignement n'est pas obligatoire que l'administration peut se permettre de ne pas le faire fonctionner normalement.

En attendant la réponse et pour la petite histoire, en Corse, les enseignant(e)s corsophones sont remplacés sans problème par des enseignant(e)s ayant la même compétence.

L'attitude de l'EN n'est-elle pas discriminatoire vis-à-vis des parents de l'École publique en Pays Basque ?

L'immersion

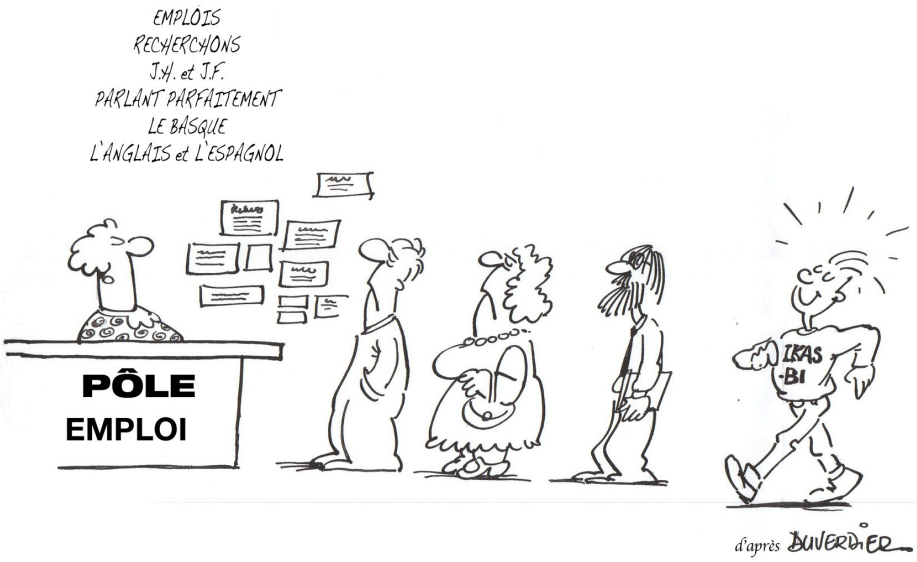

L'enseignement du basque par immersion suppose que cette langue devienne langue de référence dans les apprentissages. C'est à travers elle que s'établira la communication entre l'enfant et l'enseignant, et elle deviendra le seul moyen de transmission du savoir.
Il représentera, par conséquent, une avancée en temps et en qualité : toutes les activités en basque permettront une liaison entre elles et une continuité dans le travail, par exemple le thème travaillé en sciences pourra être poursuivi en expression écrite.
L'expression orale sera enrichie, l'expression écrite mise en place de plus en plus tôt.
La structure de la langue basque sera également étudiée, et permettra ainsi une connaissance plus poussée de celle-ci.
Enfin, l'environnement extérieur étant majoritairement francophone, l'enseignement immersif permettra de contrebalancer l'écart actuel et finalement d'égaliser le statut de langue régionale et française.
Le bilinguisme prendra alors tout son sens : l'enfant apprendra à structurer sa pensée et à réfléchir en basque, de sorte que l'expression deviendra automatique et naturelle.

Les organisations d'enseignement bilingue proposées dans les écoles publiques

La majorité des écoles publiques fonctionnent à parité horaire, c'est à dire douze heures par semaine en basque et douze heures en français.

L'organisation peut-être à la demi journée : c'est à dire la matinée en basque, et l'après- midi en français le lundi, par exemple, et inversement le mardi, la matinée en français, et l'après-midi en basque. Le mercredi alternant une semaine ou une période (plusieurs semaines) en basque, l'autre en français.

Cependant, les enseignants étant amenés à enseigner sur plusieurs écoles, et afin de faciliter la mise en œuvre de cet enseignement bilingue, l'organisation peut être à la journée.

Ainsi, par exemple, l'élève suit un enseignement en basque le lundi et le jeudi, et en français le mardi et le vendredi. Le mercredi étant en alternance.

le basque en 3D !

... Le point de vue d'un parent

L'immersion est un choix que j'aurais fait s'il avait été proposé plus tôt à l'école publique, école de tous et pour tous. Je me réjouis qu'enfin l'Éducation nationale remplisse son rôle de service public en offrant toutes les formes de l'enseignement bilingue.
La méthode de l'immersion a déjà fait ses preuves : les enfants acquièrent bien plus tôt un niveau équivalent en français et en basque utilisé comme un véritable outil de communication dès le plus jeune âge. Pour les enfants issus de familles non bascophones, le basque n'est plus seulement la langue qu'on lui parle parfois à l'école mais le moyen de s'approprier le monde qui l'entoure, la connaissance. Pour les enfants bascophones, l'école s'adapte à leur culture, respecte leurs racines sans négliger l'apprentissage du français.
Je souhaite que son application ne se limite pas aux écoles associatives mais que l'on puisse instaurer des systèmes mixtes : immersion en maternelle, bilinguisme à parité ensuite à l'école publique.

Il existe d'autres fonctionnements dans certaines écoles

En effet, si les équipes enseignantes et les parents le souhaitent, après étude des questionnements liés à cette mise en place, ils peuvent constituer un dossier et effectuer une demande auprès de Mr le Dasen afin d'augmenter le temps de scolarisation en basque. C'est ce qu'ont fait les écoles d'Arbonne et de Jatxou.

Ainsi, à Ascain, la scolarisation en petite, moyenne et grande section de maternelle est proposée à raison de 80% du temps en basque et 20% en français.

A Guéthary, Biarritz Alsace, St Jean Pied de Port, les enfants de petite et moyenne section de maternelle bénéficient d'un temps de scolarisation en immersion complète en basque ; puis en grande section, un retour à parité horaire entre le français et le basque.

A Larressore, l'immersion est elle proposée de la petite section à la grande section de maternelle.

Ces projets répondent à des questionnements des équipes en poste et des parents, à des problématiques de territoires.

Le partenariat FCPE64 et Ikas-Bi, pour défendre ensemble l'école publique et l'enseignement bilingue

Deux ans et demi après la mise en place d'un partenariat entre la FCPE64 et IKAS-BI, il apparaît utile de revenir sur le contexte, les objectifs et les résultats de cette démarche.

Un rapprochement autour de valeurs communes

En 2012, des administrateurs du CDPE 64 avaient rencontré des responsables d'Ikas-Bi pour étudier des modalités simples à mettre en œuvre d'un partenariat entre les deux fédérations de parents d'élèves, qui se côtoient depuis plusieurs années sur le terrain…

Le constat de valeurs communes, autour de la défense de l'école publique, de la laïcité et de la gratuité, d'une part mais aussi de l'enseignement bilingue en langues régionales (basque ou occitan, pour ce qui concerne les Pyrénées Atlantiques), avait permis de poser les bases et les objectifs d'un rapprochement.

Ikas-Bi rassemble des parents d'élèves attachés à l'école publique et à l'enseignement en basque au sein de l'école publique visant à produire des locuteurs bilingues. L'association a été créée en 1986, par des enseignants et des parents d'élèves, à la suite de la mise en place de la première section bilingue en langue régionale dans une école publique française, à Sare, en 1983.

Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire du Pays Basque, plus de 36 % des élèves sont scolarisés dans le 1er degré (publique, privée ou associative) ; plus de la moitié des écoles publiques offrent un tel enseignement.
À la rentrée 2014 : 5111 dans le primaire et 1100 dans le secondaire (source Rectorat).

Des actions de communication communes

A la rentrée 2012, puis à nouveau en 2013, la FCPE 64 et Ikas-Bi donnaient une conférence de presse commune pour appeler à la constitution en commun de listes pour les élections des délégués de parents d'élèves. Un courrier commun (co-signé par les 2 présidents) était rendu public, ainsi qu'un protocole simple de partenariat, appelant à un rapprochement des adhérents lors des AG de rentrée, pour la création de «listes FCPE64 soutenues par Ikas-Bi», dans les collèges et lycées ou de «Listes Ikas-Bi soutenues par la FCPE 64» dans le primaire, composées d'adhérents des 2 associations (avec une double-adhésion pour les parents «candidats» d'Ikas-Bi). ■

IKAS-BI **Association déclarée d'intérêt général**

SOUTENONS L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

Adhérons à IKAS-BI

Responsable de l'enfant / Haurraren arduraduna :

NOM - Prénom / Deitura - Izena* .....

Adresse / Helbidea* .....

Code Postal / Posta Kodigoa* ..... Commune / Herria* .....

Tél* ..... mail* .....

Vos enfants / Zuen haurrak :

NOM – Prenom* .....

Etablissement* ..... Classe* .....

** Renseignements indispensables pour recevoir, tout au long de l'annee, les informations sur l'enseignement bilingue*

1. J'adhère à IKAS-BI (Cotisation annuelle) ..... 10 €

2. J'apporte mon soutien à IKAS-BI et je bénéficie d'une déduction fiscale correspondant à 66% du montant versé (si votre foyer est imposable).

Exemple pour un don de : - 30€, coût réel : 10 € / - 60€, coût réel : 20 € / - etc...

☐ **chèque** ☐ **espèce** ☐ **virement : Crédit Mutuel St Jean de Luz**

RIB Identifiant de compte national :
BANQUE GUICHET N°COMPTE CLE
10278 02276 00031046640 34

Iban International Bank Account Number :
FR76 1027 8022 7600 0310 4664 034
Bank Identification Code (BIC):
CMCIFR2A

A ..... le .....

Bulletin à renvoyer par : • courrier à IKAS-BI • BP 221 • 64502 SAINT-JEAN-DE-LUZ
• mail à info@ikas-bi.com

www.ikasbi.com

ikas-bi • BP 221 - 64502 Saint-Jean-de-Luz - **05 59 26 60 60**
www.ikasbi.com • **info@ikas-bi.com** • Directeur de la publication : Thierry DELOBEL